



BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET
OFFICE OF THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER

Note sur l'évaluation du coût

Date de publication :	2020-11-19														
Titre abrégé :	L'élimination du retrait minimum associé aux fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR)														
Description :	<p>M. Kelly McCauley, député, a demandé au DPB d'estimer le coût de l'élimination des retraits minimums annuels associés aux FERR¹. Ceci aurait comme effet de réduire les montants retirés de ces fonds, et ainsi de réduire les revenus gouvernementaux puisque les retraits provenant des FERR sont considérés comme du revenu imposable.</p> <p>Le DPB a fait l'hypothèse que les retraits minimums annuels demeureront la limite au-delà de laquelle tout retrait provenant d'un FERR sera soumis à de l'impôt retenu à la source, selon les règles actuelles.</p> <p>Le DPB a fait l'hypothèse que la politique sera mise en place le 1^{er} Janvier 2021.</p>														
Sources des données :	<table><thead><tr><th><u>Variable</u></th><th><u>Source</u></th></tr></thead><tbody><tr><td>Retrait provenant d'un FERR, par groupe d'âge</td><td>Agence du Revenu Canada (ARC)</td></tr><tr><td>Microdonnées sur les avoirs financiers des Canadiens</td><td>Enquête sur la sécurité financière 2016 (ESF)</td></tr><tr><td>Données démographiques</td><td>ESF</td></tr><tr><td>Projections démographiques</td><td>Statistique Canada</td></tr><tr><td>Taux de taxation</td><td>BD/MSPS 28.0²</td></tr><tr><td>Projections économiques</td><td>DPB</td></tr></tbody></table>	<u>Variable</u>	<u>Source</u>	Retrait provenant d'un FERR, par groupe d'âge	Agence du Revenu Canada (ARC)	Microdonnées sur les avoirs financiers des Canadiens	Enquête sur la sécurité financière 2016 (ESF)	Données démographiques	ESF	Projections démographiques	Statistique Canada	Taux de taxation	BD/MSPS 28.0 ²	Projections économiques	DPB
<u>Variable</u>	<u>Source</u>														
Retrait provenant d'un FERR, par groupe d'âge	Agence du Revenu Canada (ARC)														
Microdonnées sur les avoirs financiers des Canadiens	Enquête sur la sécurité financière 2016 (ESF)														
Données démographiques	ESF														
Projections démographiques	Statistique Canada														
Taux de taxation	BD/MSPS 28.0 ²														
Projections économiques	DPB														
Estimation et méthode de projection :	<p>Le DPB a estimé à l'aide des données de l'ARC et de l'ESF le nombre d'individu qui changeront leur comportement si cette mesure est mise en place, ainsi que la magnitude de ce changement de comportement. Le DPB a fait l'hypothèse que cette mesure affecterait seulement les personnes âgées de 71 ans et plus, puisque c'est à cet âge que la conversion d'un REER vers un FERR devient obligatoire.</p> <p>Le DPB a développé un modèle qui, pour chaque individu concerné, estime la différence entre le retrait provenant d'un FERR avant et après la mise en place hypothétique de cette mesure. Cette différence a été multiplié par un taux de taxation qui a été calculé à partir de BD/MSPS 28.0.</p>														

1. Parlement du Canada, <https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/C-301/premiere-lecture>, visité en Octobre 2020.

2. La présente analyse se fonde, en partie, sur la Base de données et le Modèle de simulation des politiques sociales (BD/MSPS) de Statistique Canada. Les hypothèses et calculs qui sous-tendent les résultats de la simulation de l'outil BD/MSPS sont l'œuvre du Bureau du directeur parlementaire du budget (DPB), qui assume l'entière responsabilité de l'utilisation et de l'interprétation de ces données.

Afin d'estimer le coût de la mesure sur plusieurs années, le DPB a développé un modèle qui suit les individus alors qu'ils vieillissent, et qui estime un coût pour chaque année, tout en tenant comptes du taux de mortalité. De nouvelles cohortes d'individu âgés de 71 ans sont ajoutés à chaque année, selon les projections démographiques de Statistique Canada.

Pour chaque individu, le coût diminue au fil des années, jusqu'à même devenir négatif pour certains individus plus âgés. En effet, les FERR doivent éventuellement se vider, ce qui signifie que l'argent épargnée (et les gains en capitaux sur cette épargne) se devra éventuellement d'être retirée du FERR, volontairement ou au moment du décès.

Résultats cumulatifs : Le coût pour la première année financière complète, soit 2021-22, serait de 940 millions de dollars. Le coût pour la dernière année de la période de projection, soit 2024-25, serait de 1,016 millions de dollars.

Source de l'incertitude : Bien que les données de l'ESF aient été ajustées pour refléter les données administratives les plus récentes de l'ARC, les données de l'ESF demeurent basées sur une enquête, et il existe une incertitude inhérente aux données provenant d'enquêtes. De l'incertitude découle aussi du fait que le modèle développé se doit d'estimer une réaction comportementale. En effet, de nombreuses variables sont prises en compte lorsque viendrait le temps pour un individu de décider ou non de réduire ses retraits provenant d'un FERR si cette mesure est mise en place. Plusieurs de ces variables ne sont pas mesurables ou observables par le DPB.

Préparée par : Étienne Bergeron

Coût de la mesure proposée

Millions de \$	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Coût total	233	940	972	1,001	1,016

Notes :

Les estimations sont présentées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, telles qu'elles figureraient dans le budget et les comptes publics.

Les chiffres positifs diminuent le solde budgétaire; les chiffres négatifs l'augmentent.

« - » = Le DPB ne prévoit pas de coût financier.